

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de convocation : 12 janvier 2021

D-2021-01

L'an deux mil vingt-et-un le dix-huit janvier à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.
Mme Béatrice JEAN est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Madame le maire expose qu'en l'absence d'adoption du budget 2021, le maire peut, sur l'autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (hors remboursement de capital d'emprunt).

Elle propose au conseil municipal d'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un total de 47 500 € (inférieur au plafond autorisé de 657 339 €) dans les limites indiquées ci-après :

Opération 21 (chapitre 20) : article 2033 = 500 euros

Chapitre 21 :

- article 21318 = 30 000 euros (bâtiment sis route du Mas) ;
- article 2132 = 10 000 euros (logement locatif) ;
- article 2152 = 2 000 euros (adressage) ;
- article 2158 = 5 000 euros (outillage et matériel techniques)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à main levée, le conseil municipal :

- Décide d'accepter la proposition de madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- Valide l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2021 pour un montant de 47 500 € aux articles mentionnés ci-dessus, en dépenses d'investissement,

2°) Demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

La commune peut bénéficier d'aides de l'Etat à hauteur de 80 % du coût des travaux HT pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Madame le Maire souhaite demander la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la mairie, les services sociaux, la salle polyvalente et l'école.

Ils portent sur les travaux de couverture, d'isolation, de remplacement de système de chauffage, de travaux électriques, et de remplacement des menuiseries et s'inscrivent dans la catégorie 4-1 : travaux de rénovation thermique pour une amélioration énergétique du bâtiment.

Au total, ils s'élèvent à 178 500 euros > l'état va être sollicité à hauteur de 80 % (divisé par deux pour le DETR et pour la DSIL) soit une aide publique escomptée de 142 800 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet qui lui est présenté,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et la DSIL,
- Arrête le plan de financement comme mentionné ci-dessus.

3°) Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réactualisation des honoraires

Madame le Maire expose au conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'Atelier Neyrat-Michelet a été calculé sur la base d'un coût prévisionnel de travaux. Le projet a évolué, par conséquent, les honoraires de la maîtrise d'œuvre vont être réactualisés et vont faire l'objet d'un avenant.

Les éléments de calcul qui permettent d'établir l'avenant entériné par délibération ne sont pas encore disponibles, aussi l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Grand Angoulême) nous conseille fortement d'attendre d'avoir ces informations pour rédiger ces documents, et prendre les décisions en connaissance de cause.

La délibération est ainsi annulée.

4°) Pass' accession : enveloppe financière

Madame le Maire informe le conseil municipal que le pass'accession, piloté par GrandAngoulême, est un dispositif d'aide à l'accession à la propriété à destination des acquéreurs à faibles revenus. Il a pour objectif la rénovation du parc immobilier ancien. La commune est sollicitée pour abonder les aides de Grand Angoulême. Il convient de fixer le montant maximal et le nombre de dossier annuel soutenu par la commune.

Cette aide sera mise en place et prévue sur le budget 2021.

Madame le Maire propose d'aider jusqu'à 2 dossiers par an, et propose de soutenir à hauteur de 2 000 euros chacun.

Après délibération, à main levée et l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** au nombre de deux dossiers par an qui seront aidés par la commune,
- **DECIDE** de soutenir à hauteur de 2 000 euros par dossier,
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5°) Avis sur le projet de pacte de gouvernance

L'élaboration du pacte de gouvernance de GrandAngoulême s'inscrit dans la phase de renouvellement de l'assemblée et de changement de présidence. Elle a été articulée avec une réflexion sur les modalités de la participation citoyenne intégrant notamment les modalités de consultation du Conseil de Développement autour d'un fil rouge commun : définir les points de rencontre entre l'action de l'intercommunalité, celle des communes, des habitants, des acteurs associatifs et des partenaires institutionnels.

Après délibération, à main levée et l'unanimité, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services proposé par GrandAngoulême et de transmettra cette délibération à GrandAngoulême.
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **Logement Beaulieu** : des travaux pour remise en état d'un des logements de Beaulieu et remise aux normes après le départ d'un locataire, et suite à des demandes de location urgente.
- ✚ **Repas des aînés** : pour le moment, il n'est pas prévu l'organisation de cet événement traditionnel à cause la crise sanitaire. La commission communale d'action sociale se réunira en cours d'année pour examiner ce dossier (ligne budgétaire à conserver).
- ✚ **Aménagements** : les projets d'installation d'abris bus et de toilettes publiques sont en cours d'instruction. L'avis de l'ABF semblerait être favorable, nous attendons les prescriptions.
- ✚ Philippe CHARBEIX se propose comme élu référent pour le groupe de travail commerce de GrandAngoulême.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Françoise DELAGE,
Maire de Dignac

